

L'agriculture indienne face à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) *par Suman Modwel**

Dans un article que nous avons publié dans le *JWTI*¹, nous avons analysé les efforts de l'OMC depuis le *Cycle de l'Uruguay* de 1986 pour introduire l'agriculture dans le système mondial d'échanges multilatéraux. L'agriculture est un secteur particulièrement important du point de vue des économies du Tiers Monde aussi bien pour le marché domestique que pour l'exportation. L'article analysait l'exigence du Tiers Monde, celle de l'Inde notamment, d'un traitement spécial et différencié et soulignait que c'était en fait les riches agriculteurs des pays occidentaux qui insistaient, sans aucune justification, sur un traitement spécial et différent pour protéger leur agriculture, à l'aide de subventions et autres mesures protectionnistes. Il était démontré à quel point la piteuse condition du paysan du Tiers Monde - qui produit et survit à un niveau de subsistance en concurrence inéquitable face à ses riches protagonistes - revêt une âpreté particulière si l'on considère que ce même paysan a un avantage comparé indiscutable sur les marchés d'exportation dans le véritable sens du principe de l'avantage comparatif défini par Ricardo. Il était avancé que l'Inde et d'autres pays émergents se trouvaient dans une situation où leur droit légitime à exploiter cet avantage comparatif leur était nié et, pour ajouter l'affront au dommage, ils étaient mis en demeure à la table des négociations de se comporter en quémailleurs implorant un traitement de faveur et de la clémence, non en partie lésée exigeant une juste réparation des dommages subis. Le présent article s'appuie sur les arguments présentés dans l'article précédent, en les

élaborant à la lumière des développements du *Cycle de Doha* de l'OMC depuis cette publication.

La protection de l'agriculture : le contexte historique

Un bref rappel historique est nécessaire pour comprendre pourquoi les discussions de l'OMC en vue de libérer le commerce agricole, depuis la mise en œuvre du cycle de l'Uruguay (de la conférence de Marrakech à celle de Doha, puis à plusieurs autres à Seattle, Cancun, Hong Kong, Genève...) jusqu'à ce jour, se sont révélées si désordonnées et si pleines d'amertume et de déceptions. Après tout, pendant des siècles le commerce des produits agricoles (ainsi que d'autres denrées primaires) se conformait à un schéma général très bien protégé entre pays développés et en développement. Le principe commercial dominant était celui de David Ricardo et sa logique de l'avantage comparatif, assez largement et étrangement assorti toutefois d'une forte dose de protectionnisme. Les pays développés, par exemple le Royaume Uni, manufacturaient et exportaient une partie de leur production aux colonies, telles que l'Inde, pendant que ces dernières se contentaient (ou étaient priées de se contenter) de produire des denrées primaires et d'en exporter une partie à leurs maîtres. Les pays développés veillaient attentivement à ne pas encourager trop de transformation (ajoutant de la valeur) dans l'agriculture ou le secteur textile dans les pays du Sud, de crainte que ces pays ne concurrencent et ne menacent les manufactures du Nord ; ils n'admettaient pas non plus sur

leurs marchés les produits primaires qui étaient produits par leur propre agriculture. Dans le cadre de ces confortables relations bilatérales, il était éminemment raisonnable de s'accorder mutuellement un traitement «préférentiel» à l'exclusion de tout tiers, afin de faciliter ce processus strictement encadré de commerce international selon Ricardo.

Ce type de relation commerciale ne pouvait pas faire bon ménage avec les aspirations qui animaient les membres fondateurs du GATT (dont l'Inde) en 1947 : venant après la Seconde Guerre mondiale, elles visaient à libéraliser le commerce en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires, et à résoudre les différends grâce aux négociations multi-latérales. Le GATT se révéla impropre à réaliser ces objectifs et fut remplacé en 1994 par une organisation plus robuste, l'OMC. En réalité, si les dévastations de deux guerres mondiales permettent d'expliquer l'émergence de ces aspirations, il était évident dès l'origine que ces dernières ne seraient jamais assez fortes pour porter atteinte aux hautes barrières protectionnistes entourant les secteurs primaires des pays industrialisés. On peut presque éprouver de la sympathie pour le comportement des négociateurs de ces pays, pendant toutes les décennies du GATT puis de l'OMC, tiraillés entre une attitude favorisant, en toute bonne foi, la liberté du commerce pour les produits manufacturés et une attitude opposée, frisant l'hypocrisie, pour protéger l'agriculture.

Les négociations du *Cycle de l'Uruguay*, qui commença en 1986

et se termina en 1994, constituèrent la première tentative réussie pour inclure l'agriculture (et d'autres secteurs précédemment exclus comme le textile) dans le système commercial multi-latéral, mais avec de multiples clauses de sauvegarde et des délais de mise en œuvre des réductions consenties. La déclaration du *Cycle de développement de Doha* (2001) stipulait en outre, dans son Accord sur l'Agriculture, qu'il y aurait des négociations visant à ramener les droits de douane et les subventions à l'exportation de produits agricoles à des niveaux cibles.

Dans le chapitre de l'accès au marché (réduction des droits de douane), des baisses furent stipulées pour différents niveaux de droits qui dépassaient 100% pour 22 produits de l'Union Européenne. Dans le chapitre du soutien interne, trois catégories étaient distinguées : la catégorie Orange, qui comprend les subventions qui faussent le plus le commerce ou la production ainsi que les paiements servant au soutien des prix ; la catégorie Verte, qui comprend les dispositions qui «n'ont pas pour effet de fausser les marchés agricoles», telles que les dépenses de recherche, les paiements directs aux producteurs découplés des niveaux de production et des prix du marché, les programmes de protection de l'environnement etc, dont les effets néfastes sur le marché sont soi-disant nuls ou, au pire, minimes ; enfin la catégorie Bleue, qui comprend les subventions pour encourager les jachères et d'autres mesures semblables pour limiter la production. Les subventions de la catégorie Bleue sont soumises à des réductions qui sont calculées après

avoir fait la somme de tous les types de soutien pour parvenir à une Mesure Globale du Soutien (MGS totale) (*Aggregate Measurement of Support, AMS*) ; les dispositifs de soutien de la catégorie Verte ne comportaient aucun engagement de réduction ; les dispositifs de la catégorie Bleue étaient également exemptés «de la règle générale selon laquelle toutes les subventions liées à la production doivent être réduites ou maintenues dans des limites minimales définies de minimis». Dans le chapitre des subventions à l'exportation, ces subventions ont été plafonnées et doivent être abaissées. Cette règle est à mettre en parallèle avec celle qui rend illégales depuis des décennies, au sens du GATT et de l'OMC, toutes les subventions aux produits non-agricoles.

On imagine aisément que le défi allait être véritablement majeur, qui consisterait à amener près de 150 pays, développés et émergents, à discuter ensemble et à progresser dans des négociations de donnant-donnant dans un domaine aussi complexe, avec des barrières protectionnistes de toutes sortes en place depuis des décennies sinon des siècles.

Des barrières protectionnistes élevées

A quelle hauteur s'élevaient ces barrières quantitativement ? Et les réductions envisagées se sont-elles véritablement traduites par une baisse globale de la protection ? Le tableau ci-dessous (figure 1 page 22) est parfaitement explicite.

Deux conclusions frappantes en ressortent :

a) Le soutien total estimé représente constamment près de la moitié de la valeur totale de la production agricole. L'OCDE estime qu'environ 279 milliards sur 377 milliards de dollars US furent attribués par les pays de l'OCDE en 2004. Elle reconnaît «qu'il y a eu peu de variation dans le niveau du soutien au producteur depuis la fin des années 1990 pour l'ensemble de l'OCDE».

b) La situation en 2004 est pire en valeur absolue qu'en 1986, lorsque les négociations du *Cycle de l'Uruguay* ont débuté.

Les conséquences pour les pays en voie de développement

Quelles sont les conséquences de ce soutien permanent des pays de l'OCDE, notamment les Etats-Unis et l'Union Européenne, pour le reste du monde, en particulier les pays en voie de développement ? Le coup qui leur est porté est double. Les petits exploitants agricoles des PVD se trouvent fortement concurrencés sur les marchés domestiques et mondiaux par les excédents venant de l'UE et des USA : ils sont exportés à des prix sans aucun rapport avec les coûts de production, où la subvention représente jusqu'à 40-50% de ces coûts. D'un autre côté, l'entrée sur ces marchés de produits agricoles tels que les céréales, le sucre, le coton, etc, est effectivement bloquée par des tarifs douaniers qui sont parmi les plus élevés du monde. Le double effet de ce dumping à l'exportation et des tarifs douaniers élevés à l'importation, de la part des pays

riches se traduit, pour les pays pauvres par des prix plus bas pour leurs produits et la perte de parts de marché.

Le GATT, devenu l'OMC, se targue d'avoir ramené les tarifs douaniers à des pourcentages à un chiffre, au cours des années passées. Il est dès lors étrange que, dans le cas des produits qui intéressent les PVD, tels que le café, le cacao, le sucre, les fruits et légumes, les produits de la mer, le coton..., c'est précisément tout le contraire qui prévaut. Le sentiment d'iniquité saute aux yeux dans le graphique ci-après : les tarifs moyens sur les produits primaires sont nettement plus bas que pour les produits manufacturés, ce qui décourage les PVD à transformer ces produits en exportations à haute valeur ajoutée.

La situation est encore plus dramatique si l'on tient compte de la «petitesse » de ces petits exploitants. Ils se situent majoritairement au niveau de moins de 1 dollar de revenu de subsistance par jour, soit 358 millions de paysans indiens, selon le tableau ci-dessous (figure 3 page 23).

Lorsque nous comparons leur sort avec celui des agriculteurs protégés des pays du Nord et qui sont, on l'a vu, comparativement beaucoup mieux lotis, nous rencontrons une aberration encore plus bizarre, comme le souligne la citation ci-après :

«... les 25% des exploitations agricoles les plus importantes de l'Union Européenne ont un revenu brut agricole de plus de 180 000 € et un actif net de

près de 500 000 €. Elles produisent 73% du produit agricole et perçoivent 70% du soutien... En substance, les subventions majeures dans la politique agricole et alimentaire contemporaine ne sont pas orientées vers les petites exploitations familiales luttant pour survivre mais vers l'octroi de fortes rentes de situation aux grosses exploitations²».

De plus, une étude menée par l'Institut d'études politiques signale que «les subventions agricoles actuelles sont à l'origine d'inefficacités et d'injustices étonnantes. Selon la Commission européenne, les 2 530 plus importantes exploitations françaises (moins de 1% de toutes les exploitations du pays) reçoivent plus de subventions que les 182 270 plus petites, qui représentent 40% de toutes les exploitations».

Des tarifs élevés : la seule protection pour l'Inde

Face à ces formidables barrières protectionnistes, on peut prétendre assez légitimement que les tarifs élevés que l'Inde impose à ses importations de produits agricoles - plus élevés en moyenne que les tarifs européens - sont son unique défense. L'argument critique avancé dans les négociations par la partie indienne était, eu égard à leur manque de ressources financières, que les pays en voie de développement n'atteindraient jamais, et de loin, les niveaux de subventions domestiques et d'aides à l'exportation des pays développés. Dès lors, quelles concessions réciproques pouvaient-ils consentir ? En réalité, c'est justement en raison des dispo-

sitions actuelles que le commerce agricole est aussi faussé et que les prix internationaux sont si déprimés. La principale ligne de défense des PVD en pareille situation est d'ériger des droits de douane élevés pour protéger le secteur domestique des prix internationaux déprimés. L'Inde se place ainsi d'un point de vue moral élevé, justifiant d'une part sa demande en faveur d'un «traitement spécial et différencié» (essentiellement sous forme de moindres réductions tarifaires ou même d'une complète exonération de telles réductions dans le cas de «produits sensibles»), tout en insistant d'autre part sur de plus amples concessions de la part des Etats Unis et de l'Union Européenne.

Un traitement spécial et différencié, mais pour qui ?

Les PVD insistent depuis plusieurs décennies dans les négociations au GATT et à l'OMC - et l'Inde, qui est à l'origine de cette initiative, plus vigoureusement que d'autres - sur la nécessité d'un «traitement spécial et différencié». Ce traitement consiste en des réductions moins fortes de leurs droits de douane, une préférence accordée à leurs produits sur les marchés d'exportation, des périodes de transition plus longues pour adapter leur régime commercial et leurs lois sur la propriété intellectuelle ainsi que d'autres dispenses et exonérations, le tout étant fondé sur l'argument général que les PVD sont encore à un stade précoce de leur développement ; qu'ils sont plus vulnérables à l'impact sur leur économie des réductions de tarifs douaniers et de restrictions quantitatives. De fait, en ce qui concerne l'agriculture,

	1986	2000	2001	2002	2003	2004p
Valeur totale de la production à la ferme	541	660	654	652	745	822
Soutien estimé au producteur (SEP)	233	242	219	226	256	279
dont : soutien du prix du marché	179	153	129	142	157	167
Soutien estimé aux services généraux (SESG)	38	54	54	55	62	65
Soutien total estimé	293	322	299	310	349	377

Figure 1 : Evaluation du soutien mondial à l'agriculture, 1986-2004 (Milliards de dollars US)

(p = provisoire)

Source : données extraites par l'auteur à partir des tableaux in : Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), base de données, PSE/CSE 2005.

leur forte demande en faveur de pareil traitement a été explicitement reconnue dans l'Accord sur l'Agriculture de la Déclaration ministérielle de Doha : le traitement spécial et différencié devait constituer « une partie intégrante de tous les éléments des négociations » et l'aspect de la « sécurité alimentaire » des PVD était formellement reconnue.

Nous pensons toutefois que l'obsession manifestée pour le traitement spécial et différencié de la part des PVD et de l'Inde en particulier n'est pas dans leur meilleur intérêt. Toute négociation est un processus de donnant-donnant et les négociations commerciales multi-latérales de ces dernières décennies au Gatt et à l'OMC ne font pas exception. En insistant avec autant de passion pour obtenir ce traitement préférentiel, ces pays ont dû « l'acheter » aux pays industrialisés à un prix qui apparaît rétrospectivement trop élevé, car

ils n'ont obtenu en échange que des concessions très modestes en matière de libéralisation du commerce agricole. Dans le cas particulier de l'agriculture, le raisonnement était que le blé de l'Inde, le

sucré du Brésil, le coton d'Afrique occidentale... avaient un avantage comparatif au vrai sens ricardien du terme, c'est à dire sans soutien ni subventions, mais que cet avantage leur était dénié par l'énorme

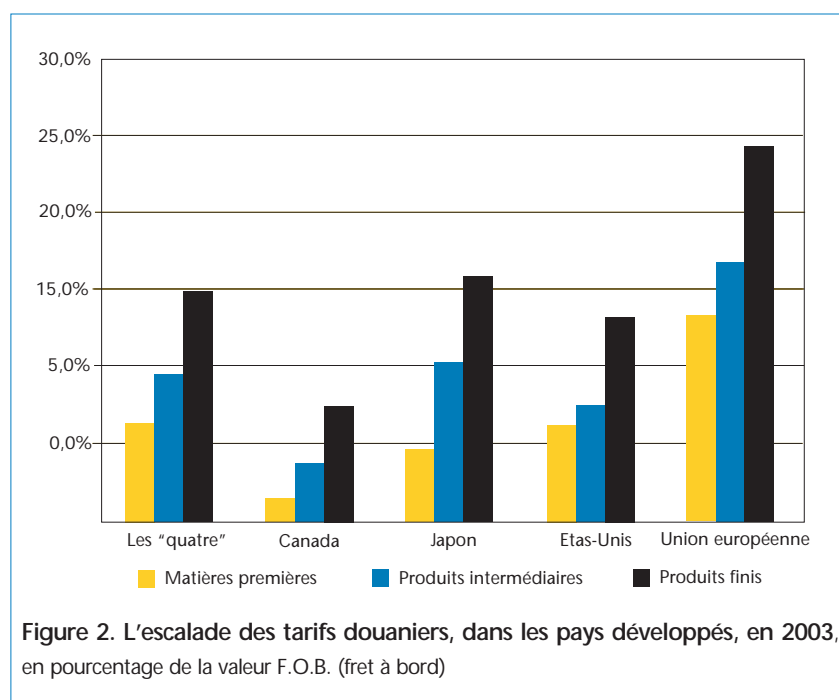


Figure 2. L'escalade des tarifs douaniers, dans les pays développés, en 2003, en pourcentage de la valeur F.O.B. (fret à bord)

	Population en millions			Population rurale, en %		Population ayant moins d'un dollar par jour	
	Totale	Rurale	Urbaine	de chaque pays	de la population rurale mondiale	en % de chaque pays	en millions
Pays les moins développés	596	443	153	74	15	49	292
Autres pays à bas revenu	839	501	338	60	17	26	218
Pays à revenu moyen (a)	1 435	478	957	33	16	8	114
Chine	1 272	805	467	63	27	18	226
Inde	1 032	745	288	72	25	35	358
Total	5 175	2 972	2 203	57	100	23	1 209

Figure 3. Répartition des pauvres dans les pays en développement, 1999.

Source : Perspectives économiques globales – réaliser la promesse de développement de l'agenda de Doha 2004, Banque Mondiale, Washington D.C., 2003, Tableau 3.1

Note : (a) sauf Chine et Inde.

soutien accordé aux exploitants agricoles des pays développés, les transformant en exportateurs dominants de ces produits à des prix déprimés, souvent très en dessous de leurs coûts de production, qui étaient plus élevés que ceux des PVD. Comme nous l'avions à l'époque indiqué : le droit légitime des pays du Tiers Monde à exploiter cet avantage comparatif leur était nié et, pour ajouter l'affront au dommage, à la table des négociations ils étaient mis en demeure de se comporter en quémandeurs implorant un traitement de faveur et de la clémence, non en partie lésée exigeant une

juste réparation des dommages subis. Il se pourrait bien, en réalité, que le Tiers Monde ait commis une faute stratégique en insistant sur les mots « spécial et différencié ». D'un point de vue sémantique ces mots ont une connotation légèrement péjorative. Peut-être qu'une phrase telle que « traitement équitable et non préjudiciable » eût été plus appropriée. Quoi qu'il en soit, il est grand temps de corriger notre perception de la réalité et de désigner les agriculteurs gentils-hommes de l'Occident comme ceux qui demandent un traitement « spécial et différent » et non les paysans appauvris du Tiers Monde³.

Les tours de passe-passe

Il est dans la nature d'une négociation de céder le minimum et d'exiger le maximum de concessions, cela relève d'un comportement normal. Mais que dire d'une situation où les pays de l'OCDE ont réussi à conserver à peu près le même montant de soutien total à la production à la fin de la date d'objectif en 2000, tout en «jouant parfaitement le jeu»? Ainsi que l'indique une étude d'Oxfam : «En vertu de l'Accord sur l'Agriculture du Cycle de l'Uruguay, les Etats Unis et l'Union Européenne, ainsi que d'autres pays industrialisés,

s'étaient engagés à réduire de 20% le soutien global à l'agriculture. La décision fut saluée comme une percée majeure – et les parties ont scrupuleusement respecté la lettre de l'accord. Pourtant, le soutien moyen global des gouvernements augmenta de 238 milliards de dollars en 1986-88 (période de référence pour les baisses de subventions) à 248 milliards de dollars en 1999-2001. Comment les pays riches ont-ils pu respecter les objectifs de réduction des subventions tout en augmentant le niveau réel du soutien ?» La réponse se trouve dans « les règles du jeu » qui furent rédigées astucieusement : les PVD en ignoraient apparemment les desseins occultes, lesquels visaient à contourner l'intention déclarée de réduire le soutien en adoptant des tours de passe-passe qui ne violeraient pas les «règles du jeu».

Prenons par exemple le chapitre du soutien interne. On a évoqué, plus haut, les diverses catégories - Orange, Verte et Bleue. Sans entrer dans les détails techniques, la catégorie Orange était la nocive, qui faussait le commerce, celle où les réductions devaient s'appliquer, cependant que les provisions directes en faveur de la recherche de la case Verte, ou encore les paiements directs aux agriculteurs, soi-disant «découplés» des niveaux de production et des prix courants, l'aide aux ajustements structurels, les programmes apportant un «filet de sécurité» professionnel, les programmes de défense de l'environnement, etc. pouvaient tous être maintenus sans restriction. Les failles à travers lesquelles une assistance financière aux agriculteurs se faufilait pour compenser les réductions de la catégorie Orange et leur

permettre de se maintenir sur le marché, se trouvent dans la catégorie Verte. En d'autres termes, on faisait glisser les paiements directs de la catégorie Orange vers la catégorie Verte, car ce qui importe pour l'agriculteur est que le soutien global soit maintenu, peu importe son origine. De surcroît, il convient de noter que les engagements de réduction étaient globalisés sur l'ensemble des productions, ce qui permettait de les réduire dans certains domaines tout en les accroissant ailleurs (dans les céréales, l'alimentation du bétail, le sucre et le coton, par exemple).

S'agissant du chapitre du soutien des marchés, le rapport de l'Oxfam est particulièrement éclairant :

«Sous tous les rapports, l'Accord sur l'Agriculture était une disposition extrêmement généreuse pour l'Union Européenne et les Etats Unis. S'agissant des engagements de réduction, les deux parties conservaient le droit d'attribuer environ 80 milliards de dollars de subventions, en sus des paiements non limités dans les catégories Verte et Bleue. En outre, les années de référence choisies pour étalonner le soutien domestique et les réductions des subventions à l'exportation se caractérisaient par des prix faibles et des niveaux historiquement très élevés de subventions à l'exportation. Autrement dit, la base retenue dans la période de référence était anormalement élevée, minimisant ainsi les réductions exigées. Dans le cas des subventions à l'exportation, une possibilité de report autorisait les pays à transférer à l'exercice suivant les marges de subvention inutilisées.

Dans la pratique les droits de subvention à l'exportation pouvaient être accumulés pendant les périodes de prix élevés. De surcroît, il n'y avait aucune limite supérieure à la subvention unitaire à l'exportation, de sorte que les contraintes de valeur et de volume ne s'appliquaient pas simultanément » .

Un autre tour de passe-passe consistait à calculer la réduction tarifaire en termes de pourcentage plutôt qu'à partir d'une baisse en valeur réelle depuis des niveaux de pointe et puis de calculer une moyenne à un niveau global. Ceci faisait apparaître une baisse de 2% à 1% comme une réduction impressionnante de 50%, alors que la baisse minimale de 15% calculée à partir des tarifs de pointe, par exemple ceux de 100%, ne ramenait le droit qu'à 85%. Or les produits ayant la fréquence la plus élevée de tarifs de pointe et de hausses de ces tarifs, se trouvent parmi les principales denrées agricoles - les céréales , la viande, le sucre, les produits laitiers - ainsi que des denrées exportables intéressant les PVD, telles que le sucre, le tabac, le coton, les fruits et légumes. A noter que le pourcentage «moyen» de réduction sur ces deux exemples s'établit à $(50 + 15)/2 = 32,5\%$, ce qui correspond à la réduction moyenne requise de la part des pays développés, de sorte que tout est pour le mieux !

De plus, dans le processus de tarification, qui consiste à convertir un tarif fixe - par exemple X dollars pour Y tonnes - en un tarif normal *ad valorem*, la différence entre le prix domestique et le prix mondial du produit considéré

pendant la période de référence 1986-1990 doit entrer en ligne de compte. Tous les tarifs *ad valorem* devaient être bornés : ils ne devaient pas être augmentés sans préavis ni compensation. Mais dès lors que ce calcul était laissé au soin de chaque pays et qu'il y avait beaucoup d'ambiguïté et d'opacité dans la détermination du juste «écart de prix», il n'est guère surprenant que les tarifs *ad valorem* aient été fixés à des taux significativement supérieurs à leur équivalent tarifaire estimé en 1986-88. Une bonne intention de plus sur le chemin de l'enfer, comme le diraient les pays développés.

Que l'on n'imagine pourtant pas que de telles pratiques ne sont le fait que des grandes puissances de l'OCDE, telles que les Etats-Unis ou l'Union européenne ; le petit jeu qui consiste à tourner les règlements et les modalités de mise en œuvre des baisses et des réductions est pratiqué à fond par tous les pays, l'Inde comprise. Le point qu'il convient de souligner, c'est que, lorsque les grands pays développés jouent ce jeu, là où cela fait vraiment mal c'est au bas de la pyramide, au niveau des paysans gagnant 2 dollars par jour.

L'agriculture indienne : comment expliquer l'attitude de l'Inde au sein de l'OMC

Tout le monde évoque aujourd'hui la croissance formidable du secteur des services en Inde, en particulier sa place de fournisseur dominant à l'échelle mondiale des services externalisés aux entreprises. Ces services procurent un emploi à 23% de la population active et

représentent 53,8% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2005, contre 15% en 1950. Cette performance crée l'impression flatteuse (mais erronée) que «l'Inde incroyable», pour reprendre un slogan touristique, fait partie du monde développé, dont l'économie se caractérise par un important secteur des services et une faible part de l'agriculture dans le PIB. En réalité, l'Inde a sauté à califourchon dans cette situation sans passer par une révolution industrielle. L'agriculture représente encore 18,6% du PIB de l'Inde et emploie 60% de sa population (dont 25% sont dans la catégorie ne gagnant que 1 dollar par jour, comme il apparaît dans la figure 3 sur la répartition des personnes pauvres). L'agriculture représente encore 8,56% des exportations indiennes. La mousson tient toujours une place considérable car seulement 54% des terres arables sont irriguées. La superficie moyenne des exploitations est dérisoire (moins d'un cinquième d'hectare). Même si la croissance du secteur des technologies de l'information peut être attribuée à l'existence d'une réserve de main d'œuvre nombreuse, à bas coût mais très qualifiée et productive, instruite et parlant couramment l'anglais – ce qui fait de l'Inde le principal fournisseur de services externalisés - au contraire, malgré le succès de la «révolution verte» qui rendit l'Inde auto-suffisante en matière alimentaire, en termes de productivité l'agriculture indienne est au bas de l'échelle. Cette situation oblige le gouvernement à intervenir massivement tant du côté de l'offre que de la demande avec de nombreux mécanismes de crédits à faible coût, de subven-

tions, de soutien des prix, de consolidation d'exploitations etc. Les suicides des producteurs de coton endettés de Vidarbha (dans l'État du Gujrat), rapportés dans la presse nationale et internationale, mettent en lumière leur fragilité et leur vulnérabilité aux bas prix du coton et à ses fluctuations qui ont un impact disproportionné sur leurs faibles revenus. Ceci explique pourquoi le problème de la sécurité de l'alimentation et des moyens d'existence est d'une importance majeure pour l'Inde et explique aussi la position de ce pays, à la fois féroce protectionniste d'un côté et d'une grande agressivité de l'autre au sein de l'OMC.

Dernières observations

Il peut être intéressant de conclure en rappelant le principe de l'optimum formulé par Pareto : un état de l'économie où aucun individu ne peut voir sa situation s'améliorer sans qu'un autre ne voie la sienne se détériorer. Point n'est besoin d'être fort en économie pour comprendre que le régime de protection de l'agriculture que nous avons analysé est l'exact opposé de la condition de l'optimum de Pareto, puisqu'il met certains individus dans une situation encore plus défavorable et cela même dans le secteur qu'il protège. Cela est, hélas, vrai aussi en Inde. Même la presse mondiale a noté les suicides en chaîne (plus de 1200 au cours des 18 mois jusqu'en janvier 2007) de producteurs de coton pauvres et sur-endettés à Viderba une région de l'état de Maharashtra. Bien qu'il existe des raisons locales à cela (taux usuraires extorqués par des prêteurs sans scrupules, hausse du prix du diesel, augmentation du

prix des semences de coton, absence de pluies de la mousson...), les prix déprimés du coton dus au dumping résultant des subventions à l'exportation ont certainement contribué à cette tragédie. Mais qu'advierait-il si l'Inde et d'autres PVD l'emportaient à l'OMC et que ces subventions étaient abolies ? Prenons le cas extrême : si cela se produisait rapidement, le résultat serait une hausse du prix du coton, ce qui serait une bonne nouvelle pour les pauvres paysans produisant du coton. En revanche, le secteur du textile et du vêtement, pour qui le filé de coton est une matière première essentielle, ne serait pas enchanté par la hausse de ce prix. Or il s'agit là d'un secteur important et très compétitif à l'exportation pour l'Inde, secteur qui se trouverait

devant l'alternative soit d'encaisser des coûts de fabrication plus élevés et de réduire ses marges, soit de les répercuter sur ses clients au risque de perdre des parts de marché.

Subventions et droits de douane : qui gagne, qui perd ?

Suman Modwel

Le point de vue exprimé est celui de l'auteur seul et ne prétend aucunement représenter le point de vue officiel du gouvernement de l'Inde.

Traduction : Edmond Lisle

Notes :

1. « *The WTO and Agriculture : Why is India so Furious ?* (L'OMC et l'agriculture : pourquoi la colère de l'Inde) », *Journal of World*

Investment and Trade (JWIT), Geneva, April 2004

2. « *The Common Agricultural Policy : Moment of Truth in France* (Politique agricole commune : le moment de vérité pour la France) », Pierre Boulanger, GEM, Sciences Po, Oct. 2005.

L'argumentation est développée dans l'article de JWIT cité plus haut, note 1.

3. « *The WTO and Agriculture: Why is India so Furious?* », *op.cit*

4. Kevin Watkins, *North Agricultural Policies and World Poverty* (Les politiques agricoles du Nord et la pauvreté dans le monde), Conference Paper presented at Oxfam, May 2003, London.

***Voir ci-après : «Pour mieux connaître les auteurs» page 49**